

ASSEMBLÉE NATIONALE12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer et M. Tardy

ARTICLE 5 SEXIES

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît absurde de vouloir interdire la publicité à l'intérieur même des débits de tabac puisqu'on s'adresse aux consommateurs qui ont fait la démarche d'y entrer.

Comment imaginer que la suppression des présentoirs ou affichettes qui ne sont visibles qu'à l'intérieur des bureaux de tabac aura un impact sur la consommation ?